

France. Tribunal de première instance (Seine). Parquet

**Registres d'information, restitution des scellés,
demandes de communication de dossiers.
(1940-1969)**

1369W 1 - 26

Établi par Mathilde Pintault
Version en date du 29/01/2020

Délai de communicabilité : Vous ne pouvez pas consulter ces documents, car ils restent soumis à un délai de communicabilité fixé par la loi (code du patrimoine, art. L. 213-2 : [préciser, selon le cas de figure : secret médical, enquêtes réalisées par les services de la police judiciaire, affaires portées devant les juridictions]).

Pour y accéder, vous pouvez cependant déposer une demande d'accès par dérogation auprès du service d'archives qui les conserve (<https://francearchives.fr/fr/article/26287581>).

Registre d'information judiciaire impliquant des individus d'origine Nord-africaine (1952-1961)

Identification

Identifiant ead	FRAD075_002170
Intitulé / analyse	Registres d'information, restitution des scellés, demandes de communication de dossiers.
Dates	1940-1969
Niveau de description	Article

Contexte

Nom du producteur	France. Tribunal de première instance (Seine). Parquet
Histoire administrative / Notice biographique	<p>Le parquet, également appelé ministère public, est constitué, au sein d'une juridiction, de magistrats représentant l'État et agissant en son nom. Il est dirigé par un procureur de la République. Il est incontournable en matière pénale : le procureur de la République reçoit les plaintes, dénonciations et procès-verbaux, et apprécie la suite à leur donner. Il procède à tous les actes nécessaires à la recherche et à la poursuite des infractions à la loi pénale. Il a les prérogatives d'un officier de police judiciaire et détient le pouvoir de direction de la police judiciaire lors des enquêtes. Les officiers et agents de police judiciaire doivent l'informer des infractions dont ils ont eu connaissance et lui transmettre, dès la clôture de leurs opérations, l'original de leur procédure. Il apprécie ensuite l'opportunité des poursuites, au regard critères tels que : la personnalité de l'auteur présumé, la gravité de l'acte, les répercussions, l'engorgement du tribunal et la raisonnable de la poursuite.</p> <p>S'il décide de poursuivre, il transmet la procédure au juge d'instruction.</p>

Modalités d'entrée	Versement. Ces documents ont été collectés le 6 mars 1990.
---------------------------	--

Contenu et structure

Présentation du contenu	Le registre 1369W 2 a été ouvert pour suivre spécifiquement les informations judiciaires relatives aux Nord-Africains. Sont donc consignées dans ce registre les plaintes confiées au juge d'instruction, dans lesquelles l'un des protagonistes est d'origine Nord-Africaine, entre avril 1956 et février 1962. Si l'enregistrement se fait au moment
--------------------------------	--

de l'ouverture de l'information judiciaire, on y renseigne de nouveaux éléments tout au long de la procédure : numéro d'ordre, noms des plaignants et des poursuivis, motifs, dates des réquisitoires, nom du magistrat instructeur, dates des ordonnances ou citations, des jugements (la nature de la peine y figure également souvent) ainsi que la date d'envoi au parquet général.

Évaluation, tri et élimination Ces informations sont également enregistrées dans la série chronologique continue de registres d'information du parquet disponibles dans le versement 139W.

Mode de classement Classement par numéro d'enregistrement (n° de parquet).

Conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès Vous ne pouvez pas consulter ces documents, car ils restent soumis à un délai de communicabilité fixé par la loi (code du patrimoine, art. L. 213-2 : [préciser, selon le cas de figure : secret médical, enquêtes réalisées par les services de la police judiciaire, affaires portées devant les juridictions]).

Conditions de reproduction Tant qu'ils ne sont pas librement consultables, ces documents ne peuvent pas être reproduits.

Langue et écriture des documents Français

Instruments de recherche Répertoire numérique détaillé pour les articles 1 et 2. Pas d'instrument de recherche pour les articles 3 à 26.

Sources complémentaires

Existence et lieu de conservation des originaux Archives de Paris

Sources complémentaires Registres d'information du Parquet du tribunal de grande instance de la Seine.
Ordonnances et dossiers de non-lieu du tribunal correctionnel de la Seine.
Minutes de jugement et dossiers de procédure du tribunal correctionnel de la Seine.

Bibliographie B. ANGIBAUD, Le Parquet, Collection Que-sais-je, Presses universitaires de France, 1999.

Contrôle de la description

Notes de l'archiviste Mathilde Pintault, Archives de Paris

Date(s) de la description 25/10/2019

Indexation

Matière administration / atteinte à la sûreté de l'Etat / crimes et délits / coups et blessures / décès / décision de justice / justice / justice pénale / juridiction / meurtre / non-lieu / organisation judiciaire / peine /

Matière (libre) disparu de la Guerre d'Algérie / repêchage

Typologie registre /

Action administrative enquête

Contexte historique 20e siècle / guerre 1939-1945 / guerre d'Algérie (1954-1962)

Contexte historique (libre) guerre d'Algérie / manifestations du 17 octobre 1961 / manifestation du 8 février 1962

1369W 1 - 26 Registres d'information, restitution des scellés, demandes de communication de dossiers.

1940-1969

1369W 1 Repêchages et découvertes de corps (octobre 1940-décembre 1953).

1369W 2 Information concernant des Nord-Africains (avril 1956-février 1962).

Pas d'instrument de recherche pour les articles 3 à 26.